



Le bulletin d'information de votre Régime supplémentaire de rentes

Bienvenue dans les montagnes grecques!

Pour les « haut-le-cœur » il n'y a pas que les montagnes russes, nous vivons maintenant les montagnes grecques et depuis peu, les montagnes italiennes, espagnoles et portugaises s'approchent. En fait, même si la crise financière de 2008 est supposée être derrière nous, on constate que les correctifs nécessaires pour éviter de nouveaux soubresauts tardent à s'installer.

Conséquence aux États-Unis : la plus grosse économie intérieure du monde végète pour le moins dans sa reprise économique, tout en développant un endettement très important. Pire, les solutions qui passent par la direction politique sont extrêmement difficiles alors que le président est affaibli plus que jamais. Pendant ce temps en Europe, la zone euro fait face à la plus grande crise de sa jeune existence. En effet, plusieurs de ses membres traînent un endettement si lourd que leur capacité d'emprunter est handicapée par des taux d'intérêt déments (21 % en Grèce, plus de 7 % en Italie et en Espagne). La réponse à cette situation exige des mesures d'austérité très lourdes pour éviter une faillite et elle aura

eu raison de Messieurs Papandréou et Berlusconi qui ont dû tirer leur révérence. L'Espagne quant à elle s'est dé faite de son chef socialiste et a confié les rênes à la droite pour redresser la situation. Chose certaine, les correctifs se feront dans la douleur, et ce, durant plusieurs années.

Impacts sur les caisses des Régimes

Évidemment, c'est l'économie globale qui est grandement perturbée par cet environnement. Nos caisses ne savent plus où se tourner pour investir. En théorie, le chemin des obligations est barré avec des taux d'intérêt à leur plus bas pour longtemps et le marché des actions est d'une grande volatilité alors qu'aucune tendance de fond ne se dessine clairement. Ainsi, nos rendements au Fonds Général sont présentement négatifs et rien n'indique à ce jour que nous finirons l'année avec une performance réjouissante.

Inquiétude des « bientôt » retraités

Régulièrement, comme d'autres membres du comité, je reçois des appels de participants approchant la retraite qui se demandent s'ils doivent transférer leur compte au Fonds Transition. Générale-

ment lorsqu'on pose cette question, c'est parce que notre plan est mal défini et que l'on réagit en panique aux mouvements de marché. Or, il est important d'avoir un plan. Ça commence par un budget qui relève de la possibilité de satisfaire nos besoins avec la somme accumulée dans notre Régime. Lorsque nos objectifs sont atteints et dans un horizon de 18 à 24 mois, il est suggéré de mettre notre capital à l'abri (Fonds Transition).

Évidemment, on tente de choisir un moment où le Fonds Général n'est pas négatif pour ne pas cristalliser une perte qui n'est que sur papier autrement. D'où l'importance de se préparer 18 à 24 mois avant sa retraite pour bien choisir son moment. On comprend que nos rendements une fois rendus dans le Fonds Transition, monteront moins et descendront moins. C'est ce qu'on appelle « protéger son capital ».

Jacques Denommé,
 président du Comité du RSR - employés
 de Vidéotron (Ouest)



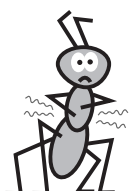
FONDS GÉNÉRAL

Rendement brut du Fonds Général :

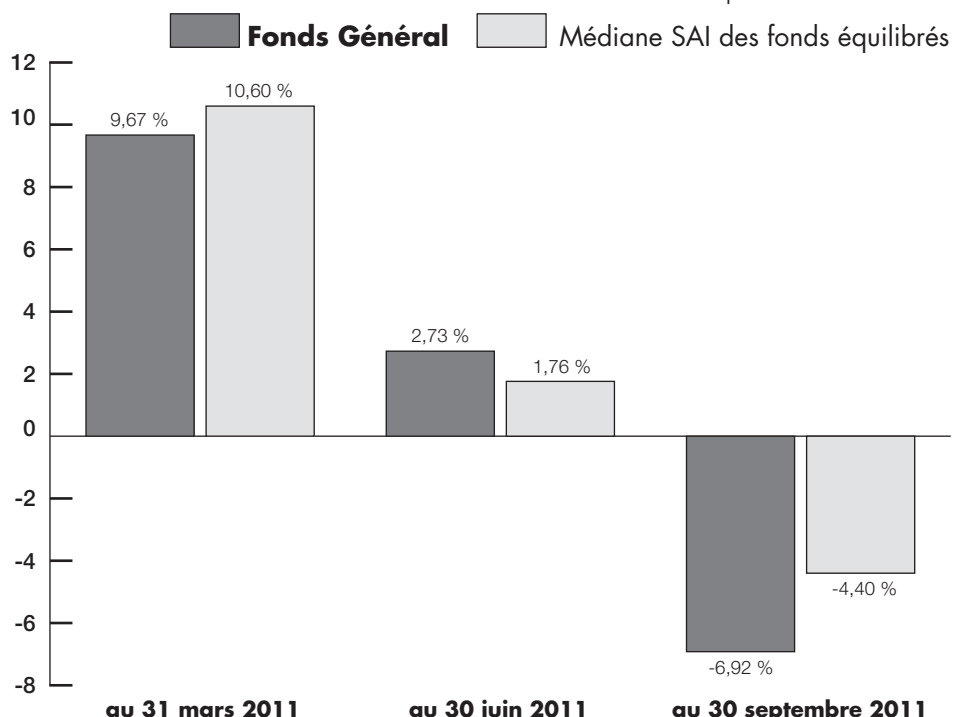
-6,92 %

Médiane SAI :

-4,40 %

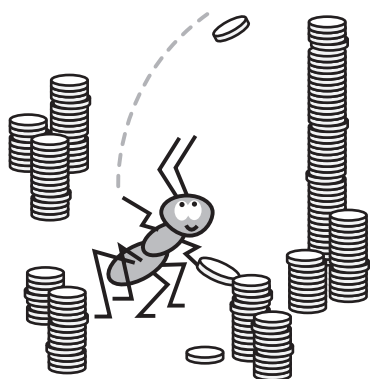


Rendements globaux bruts du Fonds Général au 30 septembre 2011



Répartition du Fonds

au 30 septembre 2011



Le tableau suivant présente les performances des différents gestionnaires de la Caisse de Vidéotron (Fonds Général).

Répartition %	Classe d'actifs	Rendements au 30 septembre 2011 ¹
28,7 %	Letko Brosseau - Revenu fixe <i>Médiane SAI des fonds d'obligations canadiennes</i>	5,87 % 6,92 %
23,5 %	Letko Brosseau - Actions canadiennes <i>Médiane SAI des fonds d'obligations canadiennes</i>	-15,38 % -13,08 %
38,5 %	Letko Brosseau - Actions étrangères <i>Médiane SAI des fonds d'actions globales</i>	-10,43 % -8,29 %
4,5 %	FGP - Revenu fixe <i>Médiane SAI des fonds d'obligations canadiennes</i>	8,15 % 6,92 %
2,5 %	FGP - Actions canadiennes <i>Médiane SAI des fonds d'actions canadiennes</i>	-12,29 % -13,08 %
2,2 %	FGP - Actions étrangères <i>Médiane SAI des fonds d'actions globales</i>	-4,94 % -8,29 %
100 %	Rendement global du Fonds Général <i>Médiane SAI des fonds équilibrés</i>	-6,92 % -4,40 %

¹ Tous les rendements sont bruts et en dollars canadiens.

Survol des rendements des caisses de retraite et des marchés financiers au 30 septembre 2011

Obligations canadiennes

1. Au premier trimestre, les données laissaient croire que la reprise économique serait au menu pour 2011.
2. Au deuxième trimestre, les attentes quant à la reprise ne se sont pas réalisées et la structure des taux d'intérêt a subi une baisse généralisée.
3. Pour favoriser la croissance économique, la Banque du Canada maintient le taux directeur bas.

Actions canadiennes

1. Le ralentissement de la production industrielle mondiale et l'augmentation des inventaires de pétrole expliquent en grande partie les mauvais rendements du marché canadien.
2. Le titre de la compagnie Research In Motion, l'un des plus importants de l'indice canadien, continue de perdre ses parts de marché aux États-Unis et chute de 49,2 % au 2^e trimestre.
3. L'aversion pour le risque a fait en sorte que les titres à petite capitalisation ont moins bien performé que ceux à grande capitalisation.
4. Le secteur financier canadien performe mieux que la plupart des autres secteurs financiers étant donné la solidité des banques canadiennes qui ne sont pas largement exposées aux dettes européennes.

Actions étrangères

1. La crise de la dette grecque fait encore la manchette et vient affecter la confiance des investisseurs.
2. Les marchés mondiaux sont ébranlés par la décision du gouvernement américain de relever le plafond de la dette nationale, entraînant un abaissement de la cote des titres de créance du Trésor américain.
3. Le ralentissement de la production de pièces d'autos et de pièces électroniques au Japon, suite au désastre naturel, a eu des répercussions au niveau mondial.
4. En Chine, la poussée inflationniste a incité le gouvernement à mettre en place une série de mesures pour freiner l'inflation et la spéculation immobilière, ce qui ralentit la croissance de l'économie.

En résumé

1. Les taux obligataires ont beaucoup baissé et devraient rester bas au cours du 4^e trimestre.
2. La crise de la dette grecque et les mauvaises nouvelles du côté américain expliquent en grande partie les mauvais rendements des marchés mondiaux.
3. Malgré tout, la dépréciation du dollar canadien avantage les investisseurs canadiens.
4. Les marchés demeurent très volatiles et le futur demeure incertain.

Indices	au 30 septembre 2011
DEX Univers	7,43 %
S&P / TSX	-11,8 %
MSCI Monde	
- \$ cdn	-7,47 %
- \$ devises locales	-12,3 %
S&P 500	
- \$ cdn	-3,75 %
- \$ US	-8,68 %
MSCI EAEO	
- \$ cdn	-10,4 %
- \$ devises locales	-15,5 %
MSCI EM	
- \$ cdn	-17,4 %
- \$ devises locales	-16,7 %



Médianes SAI	au 30 septembre 2011
Fonds équilibrés	-4,40 %
Obligations canadiennes	6,92 %
Actions canadiennes	-13,08 %
Actions globales	-8,29 %

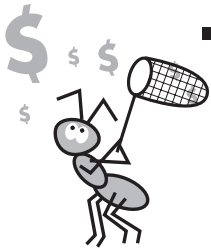
Rendements globaux bruts du Fonds Transition

au 30 septembre 2011



FONDS TRANSITION

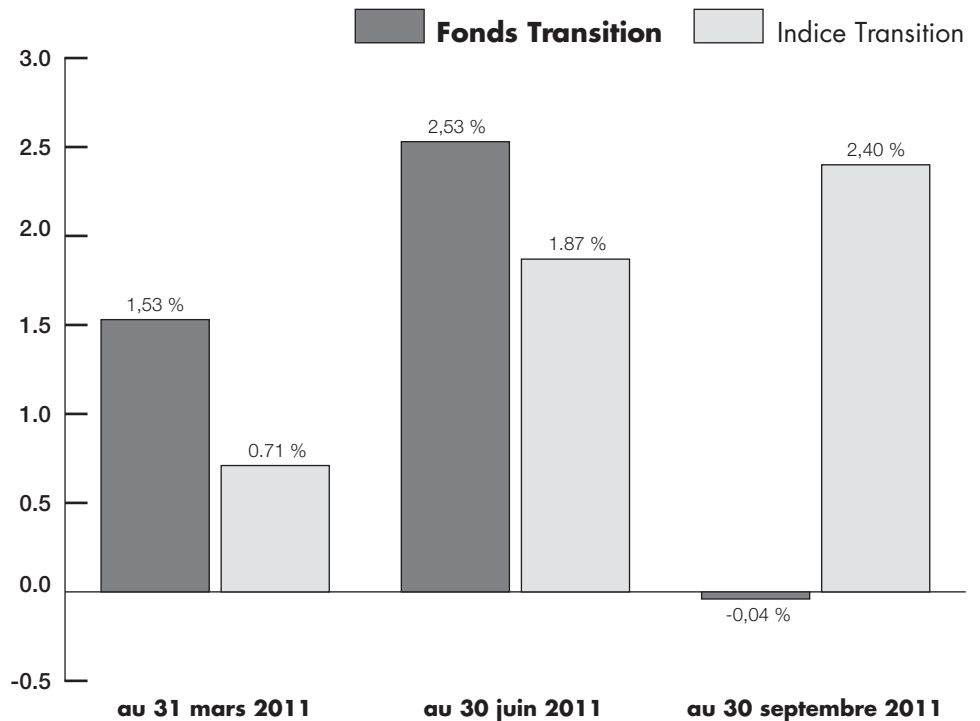
Rendement brut du Fonds Transition :



-0,04 %

Indice Transition :

2,40 %



Démystifier l'investissement responsable

Le saviez-vous ? Le Régime supplémentaire de rentes des employés syndiqués de Vidéotron de la région Ouest du Québec pratique l'investissement responsable (IR) depuis plus de sept ans. En effet, depuis l'automne 2004, le Groupe Investissement Responsable (GIR) est mandaté pour accompagner le régime dans sa démarche.

Plusieurs perçoivent l'IR comme une pratique issue des communautés religieuses, dont la motivation première est basée sur des raisons plutôt morales. Ce n'est pas complètement faux! Toutefois, selon la définition actuelle de l'IR, on comprend que sa pratique pour des raisons éthiques n'est majoritairement observée que par les puristes, qui rejettent tout investissement allant à l'encontre de leurs valeurs profondes. Ce n'est pas notre approche.

L'IR, c'est l'intégration de risques extrafinanciers, tels que les aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG), dans la sélection et la gestion des placements et des investissements. Cette façon contemporaine de concevoir et de pratiquer la finance est de plus en plus populaire. Les stratégies consistant à éviter des compagnies (filtres) en fonction de leurs produits ou de leurs pratiques laissent peu à peu leur place à des stratégies de dialogue et d'intégration des risques ESG.

Outre les impératifs éthiques qui étaient au cœur de la conception de l'IR, sa pratique permet de mieux connaître les risques, de créer de la valeur à long terme et de favoriser la responsabilité sociale des entreprises. L'objectif financier d'atteindre le meilleur rendement possible pour un niveau de risque donné demeure inchangé. Simplement, les risques extrafinanciers autrefois externalisés doivent désormais être intégrés. Qui, aujourd'hui, peut encore prétendre que les enjeux ESG n'ont pas un impact important sur la performance des organisations? Et la notion de rendement évolue elle aussi, car la question de savoir si un gain financier important compense la perte de jouissance de l'environnement ou la perte de milliers d'emplois est valable et ô combien d'actualité.

Ainsi, les investisseurs responsables ont compris, comme vous, qu'il n'y a pas de responsabilité sociale des entreprises sans responsabilité sociale des actionnaires et qu'il est grand temps de reprendre le contrôle et de signifier nos attentes aux conseils d'administration des sociétés. L'établissement d'un dialogue, notamment par l'entremise d'un exercice diligent des droits de vote, permet d'envoyer un message clair au conseil d'administration : sa gestion doit être cohérente avec les intérêts des actionnaires.

C'est donc par l'utilisation de stratégies de dialogue, notamment par l'exercice de vos droits de vote, que vous aussi faites entendre votre voix. À chaque assemblée d'une compagnie détenue dans vos portefeuilles, le GIR est mandaté pour enregistrer un vote selon la politique CAUCUS, une politique destinée à favoriser le changement.

Par votre implication, vous avez contribué à instaurer de meilleures pratiques, comme le vote consultatif sur la rémunération des dirigeants et le vote majoritaire, et à favoriser la diversification et l'indépendance des conseils d'administration de même que l'intégration des externalités environnementales et sociales dans la chaîne de valeur des entreprises dans lesquelles vous investissez.

L'IR est un changement profond de paradigme visant non seulement la création de valeur pour les retraités actuels et futurs, mais aussi la transformation du capitalisme actuel afin qu'il soit plus durable, moins prompt à la création de bulles et plus légitime pour l'ensemble de la société : un retour à la finance au service de l'économie, dépouillée de sa prétention d'autosuffisance.

Le GIR est une firme montréalaise qui s'est taillée depuis l'an 2000 une réputation de marque grâce à son approche boutique dans l'offre de services-conseils extrafinanciers. Les professionnels de l'investissement comptent sur le GIR pour leur fournir de manière indépendante des informations précises, claires et factuelles dans l'application des stratégies d'IR et l'intégration des enjeux ESG.

Olivier Gamache,
président-directeur général
du Groupe Investissement Responsable inc.



Groupe
Investissement
Responsable inc.



MOT DE L'ADMINISTRATEUR

par Louis Morrissette

Cessation d'emploi avant la retraite

Si vous quittez votre emploi sans prendre votre retraite, vous recevrez de l'administrateur du régime un relevé de départ établissant la valeur de votre compte. Notez que depuis le 1^{er} juillet 2011, les cotisations de l'employeur vous sont totalement acquises sans condition, même si vous cessez votre emploi avant d'avoir complété deux années de participation.

Le relevé de départ établit également si vos cotisations sont immobilisées, c'est-à-dire si elles doivent servir à vous procurer un revenu de retraite (voir ci-après). Des changements ont également été apportés aux critères d'immobilisation de la Loi sur les pensions :

- vos cotisations régulières et celles de l'employeur et les intérêts accumulés ne sont pas immobilisés si vous avez participé moins de 2 ans au régime ou si la valeur totale des cotisations accumulées avec intérêts à la date de cessation est inférieure à 20 % du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension au Régime de rentes du Québec (en 2011 : 20 % x 48 300 \$ = 9 660 \$);
- cotisations volontaires, et les intérêts accumulés : ce montant n'est pas immobilisé;
- transfert d'un autre régime : le critère d'immobilisation est celui du régime d'où provient le transfert.

Notez que si vous avez quitté votre emploi avant le 1^{er} juillet 2011, les anciennes règles d'immobilisation demeurent en vigueur :

- cotisations versées depuis le 1^{er} janvier 1987, et les intérêts accumulés : ce montant est immobilisé si vous avez participé au moins de 2 ans au régime;
- cotisations versées avant le 1^{er} janvier 1987, et les intérêts accumulés : ce montant est immobilisé si vous étiez âgé de plus de 45 ans à la date de cessation et si vous comptez au moins 10 ans de service ou de participation dans le régime; cependant 25 % de ce montant pourra être considéré non-immobilisé.

Le relevé de départ vous offre principalement le choix entre deux options, soit le transfert de vos droits à l'extérieur du régime ou le maintien de vos droits à l'intérieur du régime.

1. Transfert des droits à l'extérieur du régime

Le transfert de vos droits à l'extérieur du régime vous permet de reprendre la responsabilité de la gestion de votre avoir. Vous devrez alors décider du mode de gestion :

- avec ou sans l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières ou d'assurances;
- dans des fonds mutuels ou dans un compte autogéré;
- avec un niveau de risque qui vous convient.

Peu importe le mode de gestion choisi, le transfert devra être effectué dans un « Régime enregistré d'épargne retraite (REER) immobilisé » si vos droits sont immobilisés. Le transfert sera effectué sans prélèvement d'impôt. Un « REER immobilisé » vous oblige à utiliser votre avoir pour constituer un revenu de retraite par l'achat d'une rente viagère ou d'un FRV (Fonds de revenu viager).

Le transfert pourra être effectué dans un « REER régulier » si vos droits ne sont pas immobilisés. Le transfert sera effectué sans prélèvement d'impôt. Un « REER régulier » vous permet d'effectuer des retraits n'importe quand, peu importe le montant.

Le transfert pourra être encaissé sous forme d'argent comptant si vos droits ne sont pas immobilisés. Le paiement sera effectué avec prélèvement d'impôt.

2. Maintien des droits à l'intérieur du régime

Si vous choisissez de maintenir vos droits à l'intérieur du régime, vos droits continueront d'être gérés et administrés comme si vous étiez encore un employé de Vidéotron, mais sans la possibilité de cotiser au régime.

Vous continuerez de recevoir un relevé annuel ainsi que le journal *La cigale & la fourmi*.

En contactant les Ressources humaines de Vidéotron, vous pourrez en tout temps demander le transfert de vos droits à l'extérieur du régime, selon les conditions décrites ci-haut. Ce transfert final devra cependant être effectué avant le 31 décembre de l'année où vous atteignez l'âge de 71 ans.

Le maintien des droits à l'intérieur d'un régime collectif vous permet de bénéficier d'une gestion professionnelle de votre avoir avec des frais généralement inférieurs à ceux d'une gestion individuelle. C'est cependant le Comité de retraite qui décidera en votre nom du type de placement et du niveau de risque assumé.

3. Transfert partiel des droits à l'extérieur du régime

Finalement, si vous avez des besoins de liquidité au moment de votre cessation d'emploi et que vous préférez maintenir vos droits dans le régime, vous pourrez également demander le transfert de la partie non-immobilisée de vos droits à l'extérieur du régime et maintenir la partie immobilisée à l'intérieur du régime. Des frais de 50 \$ seront cependant déduits de votre transfert partiel.

COMITÉ DE RETRAITE

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYÉ(E)S

Jacques Dénomme, président
514 527-4637, poste 224
jacques.denomme@sevl2815.com

Pierre Maltais, vice-président
514 526-9251, poste 3432
pierre.maltais@videotron.com

Guy Gagné
514 527-4637, poste 232
guy.gagne@sevl2815.com

REPRÉSENTANTS DE L'EMPLOYEUR

Roxanne Doucet
514 380-6628
roxanne.doucet@videotron.com

Jacinthe Buteau
514 380-7650
jacinthe.buteau@videotron.com

MEMBRE INDÉPENDANT

Bruno Tremblay
514 384-9681



Vous pouvez obtenir de l'information sur votre Régime supplémentaire de rentes ou vous procurer les formulaires relatifs au Service de la rémunération et des avantages sociaux, situé au 612, rue St-Jacques, bureau 700.

LA CIGALE & LA FOURMI

Une production de VOX

Chargé de projet
Pierre Maltais

Graphisme
Julie Pelchat
Lana Leclerc

Révision
Richard Lévesque
Johanne Hodge